

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION DE DOLOMIEU-MONTCARRA

232 Rue du Stade

38890 MONTCARRA

Tél. 04.74.92.40.28

Fax 04.74.92.55.59

Adresse électronique : sie.montcarra@wanadoo.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'EAU
RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'EAU

ANNEE 2015
ANNEE 2015

*Document corrigé
à la page 33 chapitre C.*

SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU - ANNEE 2015

PREAMBULE	p. 4
I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	
A. Le territoire desservi	p. 5
B. Le nombre d'habitants desservis	p. 7
C. Les ressources :	
1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées	p. 8
2. Les volumes produits	p. 15
3. La surveillance des ressources (quantité)	p. 15
D. Le nombre d'abonnements	
1. Le nombre d'abonnés - évolution par commune	p. 16
2. Le nombre d'abonnés - par commune et par réseau	p. 17
3. Branchements domestiques / non domestiques	p. 18
E. Les volumes distribués	p. 19
F. Le réseau	p.20
II. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE	
A. Les modalités de tarification	p.20
1. Le type de tarification	p.20
2. Les modalités de tarification	p.20
3. Les catégories de tarifs	p.21
4. Les modalités d'évolution et de révision	p.21
5. les autres prestations	p.21
B. La facture d'eau	
1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau	p.22
2. la facture d'eau	p.22
C. Les recettes du service	p.24
III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	
A. La qualité des eaux distribuées	p.25
1. La surveillance de la qualité (Agence Régionale de Santé)	p.26
2. Les données 2015-2016 de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (document de 4 pages)	p.28
B. Connaissance et gestion patrimoniale	p.32
C. Le rendement du réseau	p.33

D. L'indice linéaire des volumes non comptés	p.33
E. L'indice linéaire de pertes en réseau	p.33
F. Le taux moyen de renouvellement des réseaux	p.34

IV. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Les travaux réalisés pendant l'exercice	p.35
B. Les branchements en plomb	p.36
C. La dette	p.36

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

A. Abandons de créances et fonds de solidarité	p.38
--	------

PREAMBULE

Constitué par Arrêté Préfectoral en date du 27 avril 1954, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE DOLOMIEU-MONTCARRA regroupe dix-neuf communes lui ayant délégué leur compétence relative au service public de l'Eau Potable. (voir page suivante).

Le mode de gestion choisi dès le début par les élus du Comité Syndical a été la régie directe, système toujours en vigueur actuellement. Ce mode de gestion a prouvé son efficacité non seulement d'un point de vue purement gestionnaire et financier, mais aussi parce qu'il permet d'assurer notre mission de service public en privilégiant la proximité avec les abonnés.

Notre collectivité rédige depuis 1996 le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable, prévu par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995. Ce rapport est présenté au Comité Syndical, puis adressé à chaque Mairie et en Sous-Préfecture.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, applicable à partir du rapport concernant l'exercice 2008, a refondé les caractéristiques et les indicateurs à renseigner, tout en introduisant la notion « d'indicateurs de performances » et en précisant la manière de les présenter.

Ces indicateurs de performances se divisent en deux catégories : la première est obligatoire pour toutes les collectivités.

La seconde n'est obligatoire que pour les collectivités qui doivent soumettre ce rapport annuel à l'examen de la commission consultative des services publics locaux, selon l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Etablissement Public de Coopération Intercommunale de + de 50.000 habitants ou Syndicat Mixte comportant une Commune de + de 10.000 habitants : notre Syndicat n'est donc pas concerné).

Afin de rédiger au mieux ce nouveau rapport annuel sur le service de l'eau, nous avons pris en compte la circulaire interministérielle n° 12/DE du 28 avril 2008, ainsi que les fiches descriptives figurant sur le site www.eaudanslaville.fr (recommandé par la circulaire), de même que le décret n° 2012-97 du 27/01/2012, modifiant certains indicateurs à compter de l'exercice 2013 (cf descriptif édité par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, en collaboration avec l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement et l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France). Nous avons également consulté les précisions fournies par M. Joël GRAINDORGE, ancien D.G.S. de la Cté d'Agglomération du Pays Voironnais, dans son ouvrage « Le Rapport Annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement ».

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. Le territoire desservi

Les 19 communes adhérentes au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra pour le service de l'Eau Potable sont les suivantes :

CESSIEU (partie LE BOIS)

LA CHAPELLE DE LA TOUR

DOLOMIEU

FAVERGES DE LA TOUR

MONTCARRA

MONTCEAU (commune de RUY-MONTCEAU)

ROCHETOIRIN

SAINT-CHEF

SAINT JEAN DE SOUDAIN

SAINT SORLIN DE MORESTEL

SALAGNON *

SERMERIEU *

SOLEYMIEU **

LA TOUR DU PIN (partie haute)

THUELLIN (commune de LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN)

TREPT **

VASSELIN

VEZERONCE-CURTIN

VIGNIEU

* Par arrêté du 22 juillet 1966, les communes de SALAGNON et SERMERIEU ont adhéré au Syndicat.

** Par arrêté du 24 janvier 1994, les communes de TREPT et SOLEYMIEU ont adhéré au Syndicat. Pour ces deux communes, le transfert effectif du service s'est fait le 01/01/2002.

B. Nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le tableau ci-dessous récapitule les populations légales municipales, en vigueur au 1^{er} janvier 2015 (source : Insee.fr).

COMMUNES	POPULATION Légale au 1/1/2015
CESSIEU *	2.679 - 674 *
LA CHAPELLE DE LA TOUR	1.700
DOLOMIEU	3.025
FAVERGES DE LA TOUR	1.252
MONTCARRA	495
MONTCEAU (Ruy-Montceau) *	4.282 - 1.278 *
ROCHETOIRIN	1.077
SAINT-CHEF	3.588
SAINT JEAN DE SOUDAIN	1.493
SAINT SORLIN DE MORESTEL	557
SALAGNON	1.228
SERMERIEU	1.493
SOLEYMIEU	733
THUELLIN (Les Avenières Veyrins-Thuellin)	451
LA TOUR DU PIN *	7.927 - 928 *
TREPT	1.836
VASSELIN	469
VEZERONCE-CURTIN	1.917
VIGNIEU	970
TOTAUX	37.172 - 25.164

*Pour Cessieu , Ruy-Montceau et La Tour du Pin, dont nous ne desservons en eau potable qu'une partie des habitants, nous avons établi un calcul approximatif des habitants desservis (nombre d'abonnés X 2,35)

C. LES RESSOURCES

1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Le Syndicat possède actuellement sept ressources en Eau : deux gravitaires et cinq puits dans la nappe phréatique.

a) RESSOURCES GRAVITAIRES

- Source de Morthelayse (communes de DOLOMIEU et SAINT SORLIN DE MORESTEL). Cette source n'est pas utilisée mais peut être une ressource de substitution pour le Bas Service Est.
- Source des Sablons (commune de SOLEYMIEU) qui dessert en totalité la commune de SOLEYMIEU.

b) PUIITS OU FORAGES

- Fuyssieux (commune de MONTCARRA)
- Fontaine Laurent (commune de DOLOMIEU)
- Pont Sicard (commune de SALAGNON)
- Girandan (commune de LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN)
- Les Léchères (commune de SERMERIEU)

Actuellement en période d'étiage, le Syndicat dispose d'une capacité de production maximale autorisée de :

- Fuyssieux :	3.700 m ³ /Jour
- Fontaine Laurent :	650 m ³ /Jour
- Pont Sicard :	6.000 m ³ /Jour
- Sablons :	1.300 m ³ /Jour
- Girandan :	3.300 m ³ /Jour
- Les Léchères :	1.200 m ³ /Jour
- Morthelayze : 65 m ³ /Jour
TOTAL :	16.215 m³/Jour

Les zones de captage de Fuyssieux, Fontaine Laurent, Girandan, les Léchères et Morthelayze ont fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en date du 14 octobre 1996.

La zone de captage de Pont Sicard a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en date du 21 novembre 1984.

La zone de captage des Sablons fait l'objet actuellement d'une procédure de mise en conformité des périmètres de protection.

2. STRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

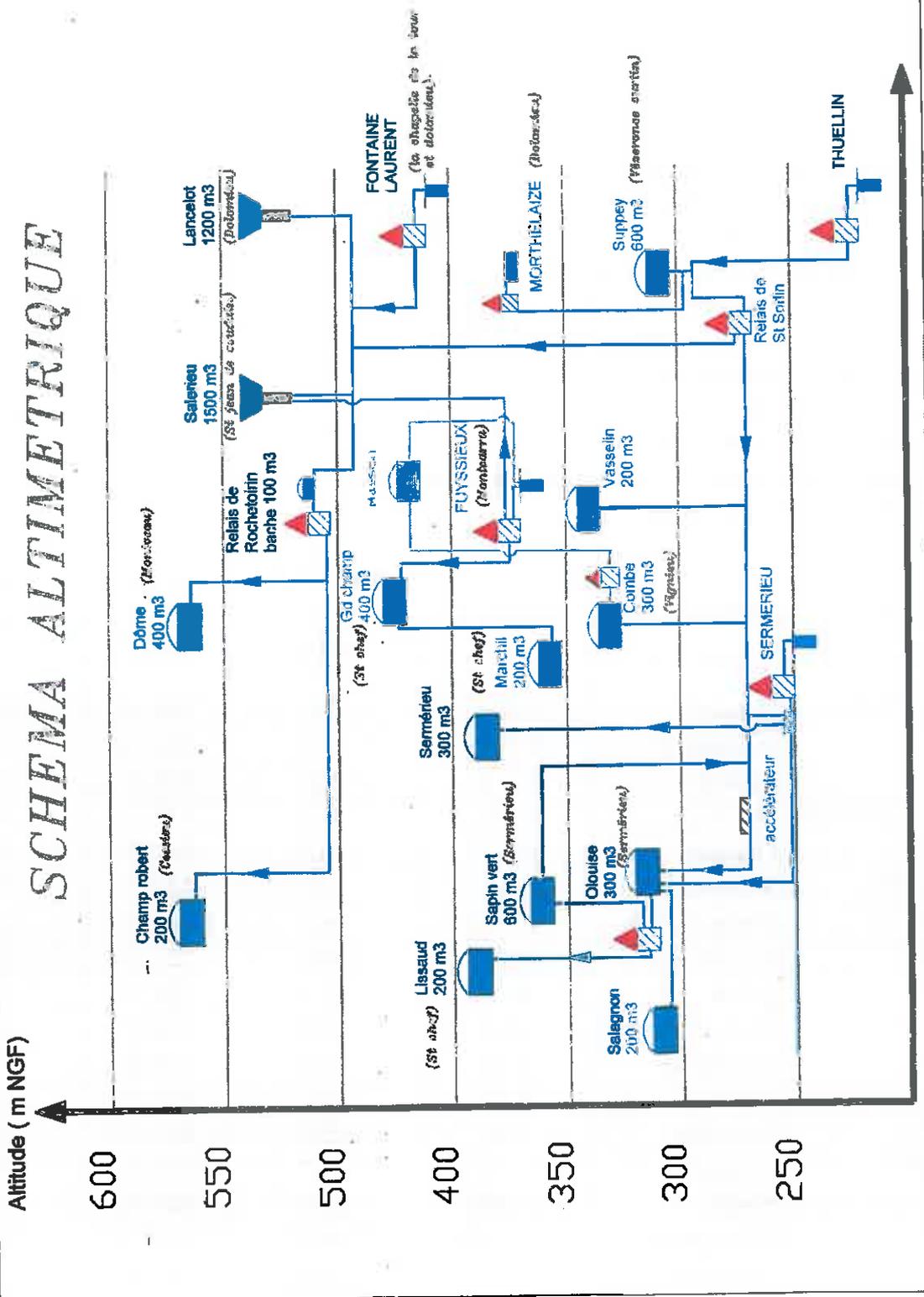
a) STRUCTURE DE DISTRIBUTION

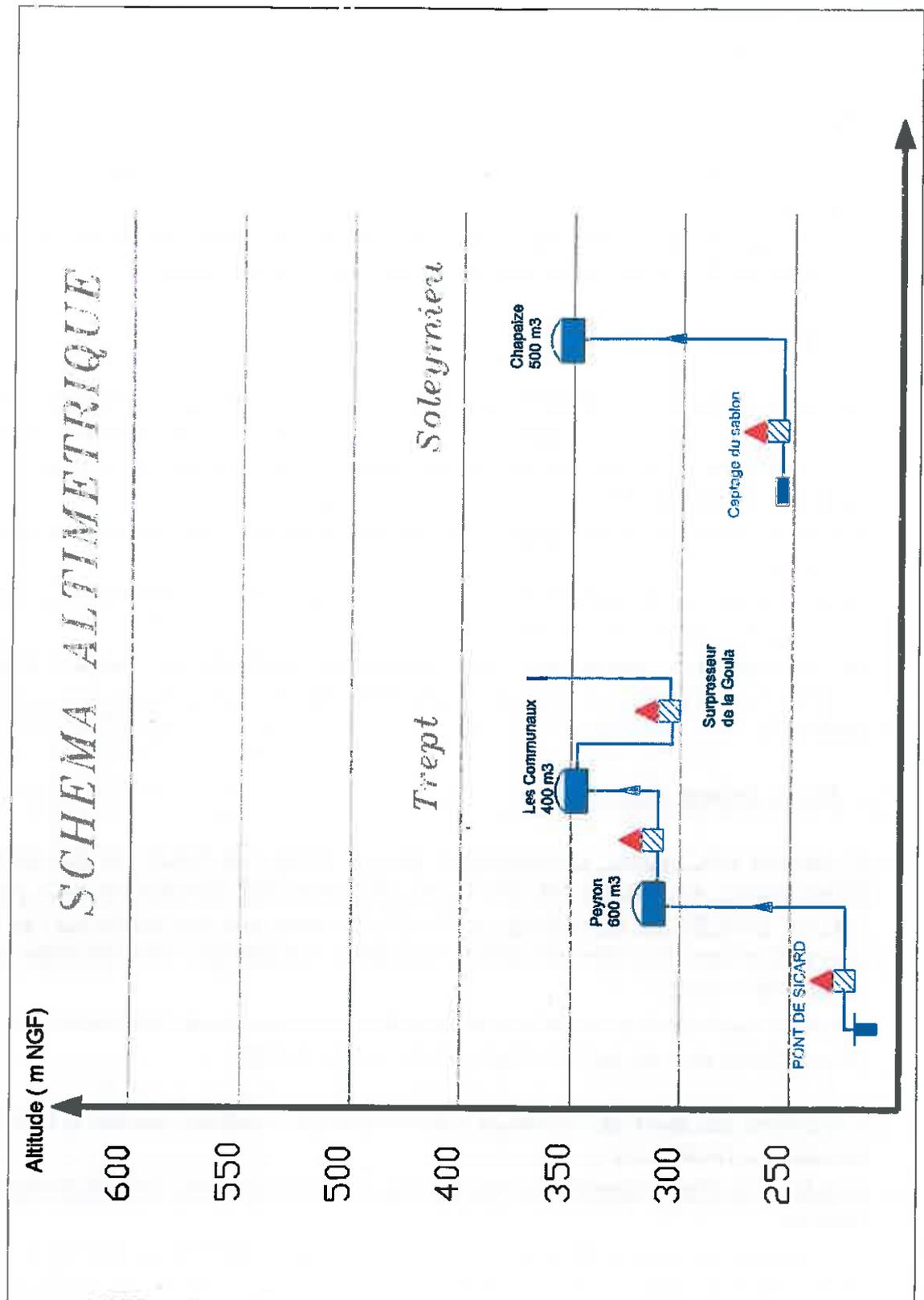
Le réseau est divisé en 13 étages de distribution, comprenant 19 réservoirs :

- Le Bas Service EST (B S E)
- Le Bas Service OUEST (B S O)
- Le Moyen Service EST (M S E)
- Le Moyen Service OUEST (M S O)
- Le Haut Service (H S)
- Le Service de SERMERIEU (S SE)
- Le Service de SALAGNON (S SA)
- Le Haut Service de SAINT-CHEF (H S S-C)
- Le Service supprimé de CESSIEU (S S C)
- Le Bas Service de TREPT
- Le Haut Service de TREPT
- Le réseau supprimé de TREPT (secteur de la Goula)
- Le réseau de SOLEYMIEU

COMMUNES	RESERVOIRS	SERVICE	CAPACITES (M3)	COTE DEPART NGF *	COTE TROP PLEIN NGF
VEZERONCE-CURTIN	Suppey	B S E	600	301.40	304.90
VASSELIN	Monteloup	B S O	200	336.74	339.44
VIGNIEU	Combe	B S O	300	321.00	325.00
ST JEAN DE SOUDAIN	Salérieu	M S E	1500	485.21	490.21
DOLOMIEU	Lancelot	M S E	1200	480.00	485.00
ROCHETOIRIN	Rochetoirin	M S E	100	452.00	454.00
SAINT CHEF	Grand Champ	M S O	400	423.70	427.20
SAINT CHEF	Marchil	M S O	200	353.20	356.20
MONTCEAU	Dôme	H S	400	507.94	511.44
CESSIEU	Champ Robert	H S	200	507.90	511.00
SERMERIEU	Sermérieu	S SE	300	378.00	382.00
SERMERIEU	Olouise	S SA	300	310.27	314.27
SALAGNON	Salagnon	S SA	200	302.50	305.50
SAINT CHEF	Lissaud	H S S-C	200	385.39	388.39
TREPT	Péron	B S TREPT	600	307.50	311.50
TREPT	Communaux	H S TREPT	400	341.00	345.00
SOLEYMIEU	Chapaize	SOLEYMIEU	500	347.00	351.15
SERMERIEU	Sapin Vert	BSE - BSO	600	361.20	365.00
VIGNIEU	Masson	MSE-MSO	50	420.20	422.50
TOTAL			8.250		

* NGF : Nivellement Général de France





b) SCHEMA DU RESEAU

- Bas Service EST

Ce service alimente essentiellement VEZERONCE-CURTIN, SAINT SORLIN DE MORESTEL et THUPELLIN pour partie (2/3 des habitants). Les ressources en eau sont les puits de Girandan à THUPELLIN et Pont Sicard à SALAGNON.

Le stockage est assuré par deux réservoirs de 600 m³ implantés au lieu-dit « Suppey » à VEZERONCE-CURTIN et au lieu-dit « Sapin vert » à SERMERIEU.

- Bas Service OUEST

Ce service dessert VIGNIEU et VASSELIN et pour partie SAINT-CHEF (1/3). La ressource en eau est le puits du Girandan à THUPELLIN qui alimente ce service par l'intermédiaire de la station de reprise implantée au quartier la Combette à SAINT SORLIN DE MORESTEL.

Depuis fin 2010, ce service peut être alimenté en secours par le puits de Pont Sicard à SALAGNON.

Ce service permet également de réalimenter les services de SERMERIEU, SALAGNON et des parties hautes de SAINT CHEF.

Le stockage est assuré par trois réservoirs implantés au lieu-dit Monteloup à VASSELIN (200 m³), Les Combes à VIGNIEU (300 m³) et le Sapin vert à SERMERIEU (600 m³).

- Moyen Service EST

Il dessert DOLOMIEU, LA CHAPELLE DE LA TOUR, LA TOUR DU PIN (Quartier de CHATANAY), FAVERGES DE LA TOUR, ST JEAN DE SOUDAIN, pour partie (1/3) SAINT SORLIN DE MORESTEL et THUPELLIN, ainsi que des écarts sur les communes de VEZERONCE-CURTIN, ST-CHEF, VIGNIEU, VASSELIN, MONTCARRA et les 2/3 de ROCHETOIRIN.

Il assure également la fourniture en gros à la Communauté de Communes des VALLONS DE LA TOUR pour les parties hautes de la TOUR DU PIN.

L'eau vient des puits de Fuyssieux à MONTCARRA, Fontaine Laurent à DOLOMIEU et Girandan à THUPELLIN.

Une station relais implantée au lieu-dit « à Terne » à ROCHETOIRIN alimente le Haut Service.

Le stockage est assuré par deux réservoirs sur tour implantés au lieu-dit Salérieu à ST JEAN DE SOUDAIN (1500 m³) et au lieu-dit Lancelot à DOLOMIEU (1200 m³).

Depuis juin 2011, une ressource complémentaire en provenance du puits de Pont Sicard (commune de SALAGNON) se rajoute aux autres ressources en cas de manque d'eau. L'eau transite par les réservoirs d'Olouise (300 m³), du Sapin Vert (600 m³), de Combe

(300 m³) et du Masson (50 m³) avant d'arriver à la bête de pompage du captage de Fuyssieux.

- Moyen Service OUEST

Ce service dessert ST CHEF (2/3 des habitants) et MONTCARRA (2/3 des habitants). L'eau vient du puits de Fuyssieux à MONTCARRA qui alimente par l'intermédiaire d'une conduite de refoulement/distribution de 150 mm de diamètre le réservoir de Grand Champ à ST CHEF (400 m³).

La partie agglomérée de ST CHEF et le quartier des Mômes sont desservis par le Réservoir du « Marchil » (200 m³). Ce réservoir est alimenté en « brise charge » par celui de Grand Champ.

Depuis juin 2011, ce service peut être alimenté en secours ou complément à partir du puits de Pont Sicard à SALAGNON.

- Haut Service

Ce Haut Service, dit « de MONTCEAU », dessert MONTCEAU, CESSIEU (pour la partie Bois de CESSIEU) et une partie de ROCHETOIRIN (1/3 des habitants).

Il est alimenté en eau par la station-relais de ROCHETOIRIN qui prend l'eau sur le Moyen Service EST pour alimenter le réservoir du Dôme à MONTCEAU (400 m³) et celui de Champ Robert à CESSIEU (200 m³).

- Service supprimé de CESSIEU

Un surpresseur (Bois de Cessieu) permet la réalimentation de secteurs hauts de Champ Robert à CESSIEU.

- Service de SERMERIEU

Il comporte une station de pompage à partir du puits des Léchères et un réservoir de 300 m³ au lieu-dit Moulin à Vent à SERMERIEU. La production d'eau de ce puits peut être complétée ou mélangée avec un apport d'eau du Bas Service OUEST.

- Service de SALAGNON

Il dessert SALAGNON en totalité et des écarts de SERMERIEU (Olouise, Les Sables) et de ST CHEF (Chamont, Pierre Magnière).

Il comporte un réservoir principal de 300 m³ (implanté à Olouise), alimenté par la station de pompage des Léchères à SERMERIEU et un réservoir de 200 m³ implanté au-dessus du village de SALAGNON. Un réservoir bi-cuve de 1250m³ chacune, qui viendra

se substituer au réservoir actuel d'Olouise, est en cours de construction et sera opérationnel fin 2016.

La production d'eau du puits des Léchères à SERMERIEU peut être complétée ou mélangée avec un apport d'eau du Bas Service OUEST

Depuis fin 2010, ce service est alimenté également par le puits de Pont Sicard à SALAGNON.

- Haut Service de ST CHEF

Alimenté à partir du Service de SALAGNON par une station-relais implantée au lieu-dit Olouise à SERMERIEU, il dessert les Monts de ST CHEF, SALAGNON, SERMERIEU et VIGNIEU. Le réservoir de stockage est situé au lieu-dit Lissaud à ST CHEF (200 m³).

- Bas Service de TREPT

Alimenté par le puits de Pont Sicard à SALAGNON et le réservoir de Péron à TREPT (600 m³).

Il dessert le Bourg, les secteurs SUD (lieux-dits Clos, Berthon, Pré de Bourg, Var Montbrun) et les secteurs EST (lieux-dits Serrières, la Plaine et Miéry).

- Haut Service de TREPT

Alimenté à partir du Bas Service de TREPT par une station-relais au réservoir de Péron qui refoule vers le réservoir des Communaux à TREPT (400 m³).

Le Haut Service dessert le réseau NORD vers Petit Cozance, Cozance, la Goula, et l'antenne des Roches pour alimenter l'usine de fabrication des produits béton.

- Réseau supprimé de TREPT

Un surpresseur sur le Haut Service de TREPT, installé en 1983 à La Goula, permet d'alimenter les habitations du quartier situées au-dessus de la cote 300 m.

- Réseau de SOLEYMIEU

Alimenté par le captage des Sablons à SOLEYMIEU et le réservoir de 500 m³ (1 cuve de 300 m³ + 2 cuves de 100 m³) implanté au lieu-dit Chapaize.

Il dessert le village et les secteurs de Montagnieu, Couvaloup, Sablonnières, Montgaudet et la Roche.

2. les volumes produits

La production d'eau annuelle entre le 1er MAI 2014 et le 30 AVRIL 2015 s'est élevée à 2 081 583 M3, qui se décomposent de la manière suivante :

	FUYSSEUX		FONTAINE LAURENT M3	THUELLIN M3	SERMERIEU		SOLEYMIEU M3	PONT SICARD M3	TOTAUX M3
	MOYEN SERVICE EST M3	MOYEN SERVICE OUEST M3			SERVICE SERMERIEU M3	SERVICE SALAGNON M3			
MAI	39 821	16 279	19 692	33 224	4 599	873	6 517	53 940	174 945
JUIN	43 580	16 432	19 203	38 434	5 228	1 298	7 665	67 740	199 580
JUILLET	34 742	14 732	19 423	28 588	4 317	873	6 141	48 650	157 466
AOÛT	36 089	12 722	12 056	28 276	3 954	1 180	6 264	44 960	145 501
SEPTEMBRE	33 452	12 271	15 437	28 644	4 153	755	4 275	46 490	145 477
OCTOBRE	38 684	14 670	20 253	30 573	4 598	1 298	5 740	51 610	167 426
NOVEMBRE	34 559	15 160	26 801	29 966	4 569	878	5 269	54 890	172 092
DÉCEMBRE	45 123	16 394	16 602	33 552	4 977	1 296	7 191	60 070	185 205
JANVIER	39 298	16 428	21 138	33 276	4 969	846	5 559	61 260	182 774
FÉVRIER	40 762	15 926	18 073	30 873	4 573	1 096	4 547	54 820	170 670
MARS	37 917	15 940	20 403	32 271	4 734	820	4 987	59 280	176 352
AVRIL	44 554	18 837	20 678	36 417	4 983	1 380	5 966	71 280	204 095
TOTAUX	468 581	185 791	229 759	384 094	55 654	12 593	70 121	674 990	2 081 583

La comparaison entre la production d'eau pour la même période entre 2014 et 2015 (2.132.344 m3) fait apparaître une diminution de 2.38%

3. La surveillance de la ressource au point de vue quantitatif

Notre collectivité dispose d'un système de télésurveillance et télégestion, reliant tous les ouvrages au siège du Syndicat. Ce système permet d'optimiser notre gestion en suivant quotidiennement le niveau des nappes phréatiques, les courbes de remplissage des réservoirs, les débits des pompes, ...

Il permet également de détecter en temps réel les anomalies de fonctionnement pouvant se produire sur le réseau : panne d'une pompe, défaut de remplissage d'un réservoir, dysfonctionnement du dispositif de traitement de l'eau, signalement d'intrusion dans une station de pompage ou un réservoir, ...et donc d'y remédier dans les meilleurs délais.

D. le nombre d'abonnements par commune et par type

1) le nombre d'abonnements fait apparaître une augmentation 2015/2014 de 1.33 %

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNEMENTS				
	2014	2015			
	TOTAL	DOMESTIQUE		PARC	TOTAL
ASST collectif		A.N.C.			
CESSIEU	280	0	279	8	287
LA CHAPELLE DE LA TOUR	724	229	479	25	733
DOLOMIEU	1 372	677	683	23	1 383
FAVERGES DE LA TOUR	616	256	353	11	620
MONTCARRA	250	187	57	10	254
MONTCEAU (Ruy-Montceau)	541	69	455	20	544
ROCHETOIRIN	466	295	156	25	476
SAINT-CHEF	1 476	661	794	38	1 493
SAINT JEAN DE SOUDAIN	376	274	93	14	381
SAINT SORLIN DE MORESTEL	286	89	192	8	289
SALAGNON	542	317	227	8	552
SERMERIEU	720	336	384	14	734
SOLEYMIEU	379	305	61	13	379
THUELLIN (Veyrins-Thuellin)	216	142	78	1	221
LA TOUR DU PIN	391	326	55	14	395
TREPT	943	798	136	28	962
VASSELIN	205	128	78	2	208
VEZERONCE-CURTIN	886	556	330	14	900
VIGNIEU	445	261	166	24	451
TOTAUX	11 114	5 906	5 056	300	11 262

2) NOMBRE D'ABONNEMENTS EN 2015 PAR COMMUNE ET PAR RESEAU

EAU

COMMUNES	B.S. EST	B.S. OUEST	M.S. EST	M.S. OUEST	H.S.	SERVICE SERMERIEU	SERVICE SALAGNON	H. SERVICE ST CHEF	SURPR. CESSIEU	SOLEYMIEU	TREPT			NOMBRE TOTAL ABONNEM.
											Communaux	Péron	Surpr. Goula	
CESSIEU					195				92					287
LA CHAPELLE DE LA TOUR			733											733
DOLOMIEU			1 383											1 383
FAVERGES DE LA TOUR			620											620
MONTCARRA			10	211	33									254
MONTCEAU					540				4					544
ROCHETOIRIN			319		157									476
SAINT-CHEF		20	16	885			471	101						1 493
ST JEAN DE SOUDAIN						381								381
ST SORLIN DE MORESTEL	127		6	141			15							289
SALAGNON							495	57						552
SERMERIEU	1	18				508	179	28						734
SOLEYMIEU										379				379
THUELIN	139			82										221
LA TOUR DU PIN				395										395
TREPT												310	637	962
VASSELIN		177	31											208
VEZERONCE-CURTIN	66		8				826							900
VIGNIEU	2	295	102				47	5						451
TOTAL	335	516	4 221	1 096	925	508	2 033	191	96	379	310	637	15	11 262

3) Branchements domestiques / Non Domestiques (Voir précisions page 20 sur les deux types d'abonnement)

A.E.P. : NOMBRE D'ABONNEMENTS & M3 FACTURES POUR 2015 PAR TYPE D'ABONNEMENT ET PAR RESEAU

TYPE D'ABONNEMENT	B.S. EST	B.S. OUEST	M.S. EST	M.S. OUEST	H. S.	SERVICE Sermerieu	SERVICE SALAGNON	H. SERV. ST CHEF	SURPR. CESSIEU	SOLEYMIEU	TREPOT			TOTAL ABONNEM. & M3
											Communaux	Péron	S. Goula	
ASST. COLLECTIF	199	356	2 022	667	191	256	1 108	3	1	303	220	571	8	5 905
M3	16 269	32 579	194 812	78 903	17 592	21 205	109 338	490	222	26 314	19 058	51 938	881	569 601
Avec A.N.C.	132	144	2 077	401	703	243	895	173	90	62	81	52	4	5 057
M3	14 006	13 689	272 386	45 238	78 689	23 159	88 049	16 397	9 528	12 936	48 727	4 102	496	627 102
SOUS-TOTAL	Nb 331	500	4 099	1 088	894	499	2 003	176	91	365	301	623	12	10 962
M3	30 275	46 268	467 198	124 141	96 281	44 364	197 387	16 887	9 750	38 950	67 785	56 040	1 377	1 196 703
PARC	4	16	123	29	31	9	26	15	6	13	9	16	3	300
M3	4 037	491	24 064	1 109	893	2 756	1 442	827	161	1 544	819	204	5 645	44 016
TOTAL	335	516	4 222	1 097	925	508	2 029	191	97	378	310	639	15	11 262
M3	34 312	46 759	491 286	125 250	97 174	47 120	198 829	17 714	9 911	40 494	68 604	56 244	7 022	1 240 719

Evolution 2014/2015 :
 - du total des Abonnements : +1.3 %
 - du total des m3 facturés : + 8.10 %

E. Les volumes distribués

1) Volumes en m3 facturés aux abonnés par commune et par type d'abonnement :

COMMUNES	DOMESTIQUE		PARC	TOTAL
	ASST collectif	A.N.C.		
CESSIEU	0	27 518	172	27 690
LA CHAPELLE DE LA TOUR	21 841	49 169	5 579	76 589
DOLOMIEU	61 520	61 034	8 782	131 336
FAVERGES DE LA TOUR	24 869	47 663	933	73 465
MONTCARRA	17 655	6 581	393	24 629
MONTCEAU	5 513	54 193	533	60 239
ROCHETOIRIN	27 913	15 320	3 569	46 802
SAINT CHEF	77 663	84 148	1 723	163 534
ST JEAN DE SOUDAIN	24 816	8 547	3 520	36 883
ST SORLIN DE MORESTEL	6 555	17 654	4 552	28 761
SALAGNON	31 449	23 075	49	54 573
SERMERIEU	28 826	37 756	2 915	69 497
SOLEYMIEU	26 314	12 636	1 544	40 494
THUELLIN	13 121	9 292	2	22 415
LA TOUR DU PIN	36 534	64 600	785	101 919
TREPT	71 877	53 325	6 668	131 870
VASSELIN	10 477	6 767	313	17 557
VEZERONCE-CURTIN	57 322	28 748	1 220	87 290
VIGNIEU	25 336	19 076	764	45 176
TOTAL	569 601	627 102	44 016	1 240 719

2) dont les Volumes facturés suivants :

- vente en gros à la Communauté de Communes des Vallons de LA TOUR DU PIN (Chatanay) :	59.921 m3
- vente à la S.D.E.I. (« Chanas » à St SAVIN) :	2.289 m3
- Vente au Syndicat des Eaux de la Hte Bourbre pour des abonnés de St Clair de la Tour :	305 m3
- Vente au Syndicat des Eaux des Abrets pour les abonnés du secteur du Vion à St Clair de la Tour	<u>13.910 m3</u>
	<u>76.425 m3</u>

3) Volumes non facturés :

- fuites constatées (réductions faites aux abonnés) :	88.558 m3
- Manœuvres des pompiers	
70 M3 X 12 mois X 19 communes	≃ 15.960 m3
- Vidange et nettoyage des réservoirs	≃ 8.250 m3
- Passages aux trop-pleins dus à la défaillance d'automatismes	≃ <u>2.000 m3</u>
TOTAL des m3 consommés :	1.355.487 m3

A ce chiffre, il y aurait lieu d'ajouter les consommations non comptabilisées :

- des bornes fontaines installées dans les communes,
- des branchements pour forains,
- des volumes prélevés au poteau d'incendie par les différentes entreprises ayant des besoins d'eau (entreprises de nettoyage, entretien des voiries, réfection des chaussées, etc.).

F. Le Réseau

La longueur du réseau est de 606,110 Kms en 2015.

II. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A. Les modalités de tarification

1. Le type de tarification

La facturation de l'eau assurée par le Syndicat est du type BINOME. Elle est composée d'une partie fixe et une d'une partie proportionnelle, comprenant les éléments suivants :

- Partie fixe :
 - o L'abonnement annuel
- Partie proportionnelle :
 - o La facturation des m3 consommés,
 - o La redevance de lutte contre la pollution (dont les montants sont intégralement reversés à l'Agence de l'Eau, qui nous fait part du tarif à appliquer)

La TVA est appliquée au taux de 5.5%.

2. Modalités

Nous proposons les deux catégories d'abonnement suivantes :

- **Domestique** : il compose la grosse majorité de nos abonnements.
- **Parc** : cet abonnement est réservé à un terrain dénué de toute construction (pré avec abreuvoir pour les bêtes ou jardin). Il est exempté de la redevance pour lutte contre la pollution. Son montant est identique, depuis le 1/7/2013, à celui de l'abonnement domestique.

3. Les catégories de tarifs à compter du 1^{er} juillet 2015 (parc et domestique)

- ABONNEMENT :

Chaque abonné devra souscrire un abonnement et un seul par branchement, représentant l'une des catégories ci-après :

	Tarif annuel :
1. PARC	71.62 €
2. DOMESTIQUE	71.62 €

- <u>CONSOMMATION</u> : TARIF UNIQUE - Prix du M3 :	1,11 €
- Redevance « Lutte contre la pollution » - Prix du M3 :	0.29 €

4. Les modalités d'évolution et de révision

Chaque année, le Comité Syndical décide des tarifs pour la période de facturation suivante (allant du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante).

Cette délibération intervient obligatoirement avant le 1^{er} juillet, un tarif ne pouvant être rétroactif. Elle est adressée au contrôle de légalité, en Préfecture et affichée au Syndicat. Elle est également transmise à chaque Mairie adhérente.

Pour l'exercice 2015, la période de facturation allait du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

La période de consommation était comprise entre les deux relevés de compteurs de 2014 et de 2015.

La délibération de notre Comité Syndical a été prise en séance du 28/02/2014.

5. Les autres prestations (Branchements, etc...)

Par délibération du 29/11/2013, notre Comité a défini également les bordereaux de prix et les tarifs applicables à compter du 09/12/2013 par notre Syndicat en ce qui concerne les interventions et les travaux effectués par nos agents et facturés aux usagers. Par délibération du 15/04/2016, notre Comité a révisé les bordereaux de prix concernant les travaux de branchements eau et assainissement afin de tenir compte de l'évolution des tarifs des fournisseurs. Les tarifs des nouveaux bordereaux sont applicables à compter du 15/04/2016.

B. La facture d'eau

1) Les éléments relatifs au prix du m3 d'eau (D102.0) :

	FACTURATION DU 1.7.2014 AU 30.6.2015 PRIX € H.T.	FACTURATION DU 1.7.2015 AU 30.6.2016 PRIX € H.T.
- ABONNEMENT DE PARC	69.53	71.62
- ABONNEMENT DOMESTIQUE	69.53	71.62
- CONSOMMATIONS : le M3 (tarif unique incluant 0.0466€ de redevance de prélèvement reversée à l'A.E.R.M.C.)	1.08	1.11
- Redevance « Lutte contre la pollution » (reversée à l'Agence de l'Eau)	0.29	0,29
- T.V.A. SUR LES PRIX HORS TAXES	5,50%	5,50%

2) la facture d'eau : présentation de quittances d'eau calculées avec les prix pratiqués :

a) du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

b) du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

a) QUITTANCE AVEC PRIX DU 1/7/2014 AU 30/6/2015

pour une consommation de 120 m3

	M3 CONSOMMES	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- ABONNEMENT DOMESTIQUE			69.53	3.82	73.35
-CONSOMMATION EAU dont la redevance « prélèvement d'eau » reversée à l'Agence de l'Eau :	120	1.08 0.0466	129.60 5.59	7.13	136.73
- REDEVANCE « Lutte contre la pollution » reversée à l'Agence de l'Eau	120	0.29	34.80	1.91	36.71
TOTAUX		1.37	233.93	12.86	246.79

Soit un prix moyen pour l'utilisation de l'eau de : $\frac{246.79}{120}$ soit 2.06 €/m3 (abonné sans assainissement)

Soit 0,00206 €/litre TTC .

b) QUITTANCE AVEC PRIX DU 1/7/2015 AU 30/6/2016

pour une consommation de 120 m3

	M3 CONSOMMES	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- ABONNEMENT DOMESTIQUE			71.62	3.94	75.56
- CONSOMMATION EAU y compris la redevance « prélèvement d'eau » reversée à l'Agence de l'Eau	120	1.11 0.0466	133.20 5.59	7.33	140.53
- REDEVANCE « LUTTE CONTRE LA POLLUTION »	120	0.29	34.80	1.91	36.71
TOTAUX		1.40	239.62	13.18	252.80

Soit un prix moyen pour l'utilisation de l'eau de : $\frac{252.80}{120}$ soit 2.11 €/m3 (abonné sans assainissement)
Soit 0,00211 €/litre TTC

- Le Comité, dans sa séance du 23/01/2015, a décidé d'augmenter les tarifs de l'eau de 3 % à compter du 1^{er} juillet 2015.
- La taxe de prélèvement fixée par l'Agence de l'Eau, concernant les mètres cubes prélevés dans les nappes ou sources, est incluse dans le prix de l'eau (soit 0,0466 €/m3 prélevés pour 2015).
- Redevance « Lutte contre la Pollution » (rappel)

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) N° 2006-1772 du 30/12/2006 a instauré cette redevance, applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 et qui s'est substituée à l'ancienne « contrevaieur » de la redevance de pollution domestique.

Cette redevance est désormais perçue dans toutes les communes, quelle que soit leur population.

Le montant de base est décidé par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, après avis conforme du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et du Comité de Bassin de Corse.

Il est de 0,29 €/m3 pour toutes les communes pour les factures émises en 2015. Le taux est inchangé pour 2016.

C. les recettes du service

1) Recettes de la vente d'eau aux abonnés :

- Montant H.T. de la vente d'eau 2015 : 2 166 261,08 €
(hors ventes en gros)

2) Recettes d'exploitation autres que celles de la facturation

d'eau directe aux abonnés :

- Autres ventes d'eau en gros :

- Cté Communes des Vallons de la Tour du Pin : 64.714,68 € HT
- S.D.E.I. : 2.472,12 € HT
- SYND. Hte BOURBRE : 329,40 € HT
- SYND. Des ABRETS : 15.022,80 € HT

- Travaux effectués par le

Service et facturés aux clients : 184.930,06 € HT

- Produits divers remboursés par le

Budget Assainissement : 363.153,57 € HT

- Remboursement d'Energie Réservée : 6.923,87 € HT

- Recouvrement de créances admises en non-valeur : 118,23 € HT

- Remboursement frais d'affranchissement de factures

Par la Trésorerie Générale : 10.695,21 € HT
(titré en 2016)

III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. La qualité des eaux distribuées

Le décret du 3 janvier 1989 précise le cadre dans lequel sont effectuées les analyses d'eau potable, dont le programme annuel est décidé par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.).

Dans le cadre de la réorganisation des Services de l'Etat intervenue en 2010, la D.D.A.S.S. a été remplacée par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) Rhône-Alpes. Chaque année, cet organisme nous adresse des « Documents Qualité », que nous annexons à la facture de tous nos abonnés, sans ajout ni modification.

Depuis 2009, nous recevons également une fiche récapitulative des trois indicateurs relevant de la compétence de l'A.R.S. :

- Les paramètres physico-chimiques (P101.1),
- Les paramètres bactériologiques (P102.1),
- L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : l'A.R.S. renseigne cet indice jusqu'à la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique). Il nous revient ensuite de compléter le tableau, selon le niveau d'avancement de la protection du captage.

Si tous les terrains concernés par un captage sont clos, achetés et bénéficient de la mise en place d'une procédure de suivi conforme à l'arrêté préfectoral, ce taux est de 100%.

Tous nos captages sont dans ce cas, sauf celui de TIRIEU NORD (ou « des <Sablons >»), pour lequel nous n'avons pas encore l'arrêté de conformité (procédure en cours depuis 2000).

Nous reproduisons donc ci-après la fiche de l'A.R.S., (qui remplace le tableau relatif aux analyses d'eau que nous rédigeons auparavant).

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU
Indicateurs de performance P101.1, P102.1 et P108.3

Maître d'ouvrage : SYNDICAT DE DOLOMIEU MONTCARRA

Indicateur paramètres physico-chimiques

Année	NOMBRE DE PRELEVEMENTS	NOMBRE DE PRELEVEMENTS CONFORMES	TAUX DE CONFORMITE*
2015	81	81	100,0 %

Indicateur paramètres bactériologiques

Année	NOMBRE DE PRELEVEMENTS	NOMBRE DE PRELEVEMENTS CONFORMES	TAUX DE CONFORMITE*
2015	77	73	94,8 %

* pourcentage à utiliser uniquement pour les collectivités de plus de 5000 habitants ou les unités de production de plus de 1000m³/j

Indicateur de la protection de la ressource

Captages	D.U.P. - Date	Etat de la procédure	Indice pour la ressource *	Débit moyen (m ³ /j)
FONTAINE LAURENT	14/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	664
FUYSSIEUX	11/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	1551
MORTHELAYZE NORD	14/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	1
MORTHELAYZE SUD	14/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	1
MOULIN DE TIRIEU NORD		Procédure en cours	40%	60
MOULIN DE TIRIEU SUD		Procédure en cours	40%	60
PONT DE SICARD	21/11/1984	Procédure terminée (captage public)	100%	650
SERMERIEU	14/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	320
THUELLIN	14/10/1996	Procédure terminée (captage public)	100%	1303

Indicateur pondéré sur le débit pour la collectivité :

98,44%

* voir règles de calcul au verso du document

Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
Service public d'eau potable

Indicateurs de performance

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108,3)

Règles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- A renseigner par la collectivité* 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- A renseigner par la collectivité* 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
(terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- A renseigner par la collectivité* 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
(comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi
de l'application de l'arrêté

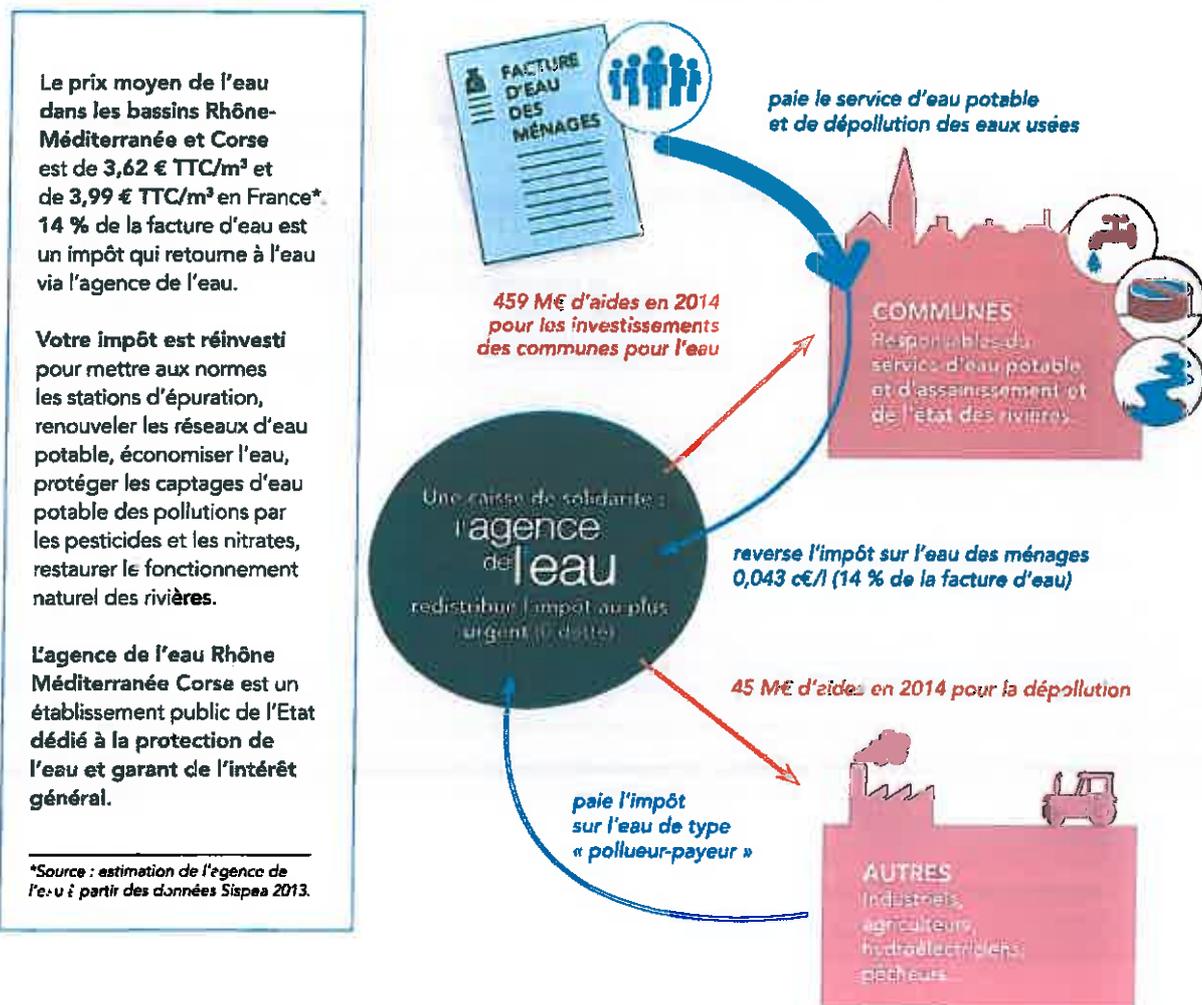
L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

VOTRE FISCALITÉ A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,62 € TTC/m³ et de 3,99 € TTC/m³ en France*. 14 % de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

Votre impôt est réinvesti pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2013.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2014

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (41 millions €)

190 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 70 millions m³ en 2014 soit la consommation d'une ville d'1 million d'habitants.

Pour dépolluer les eaux (172 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

299 stations d'épuration aidées en 2014. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (35 millions €)

34 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

7 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (11 millions €)

17 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (57 millions €)

41 km de rivières restaurées et 158 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

4685 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 707 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telle une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

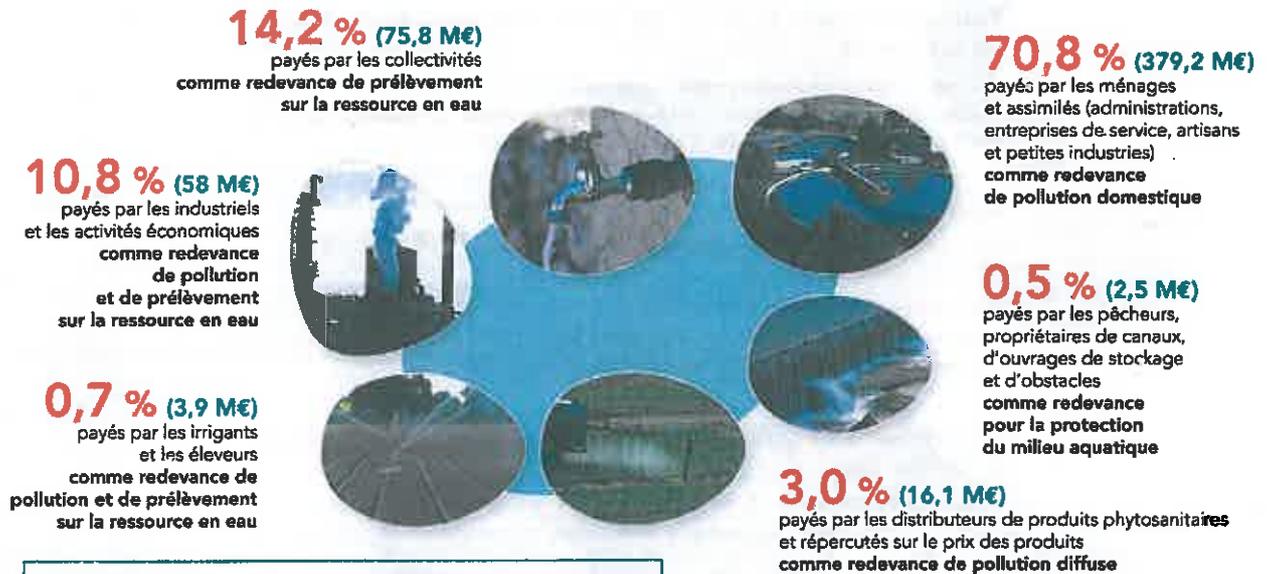
75 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2016

535 M€ DE REDEVANCES EN 2016

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

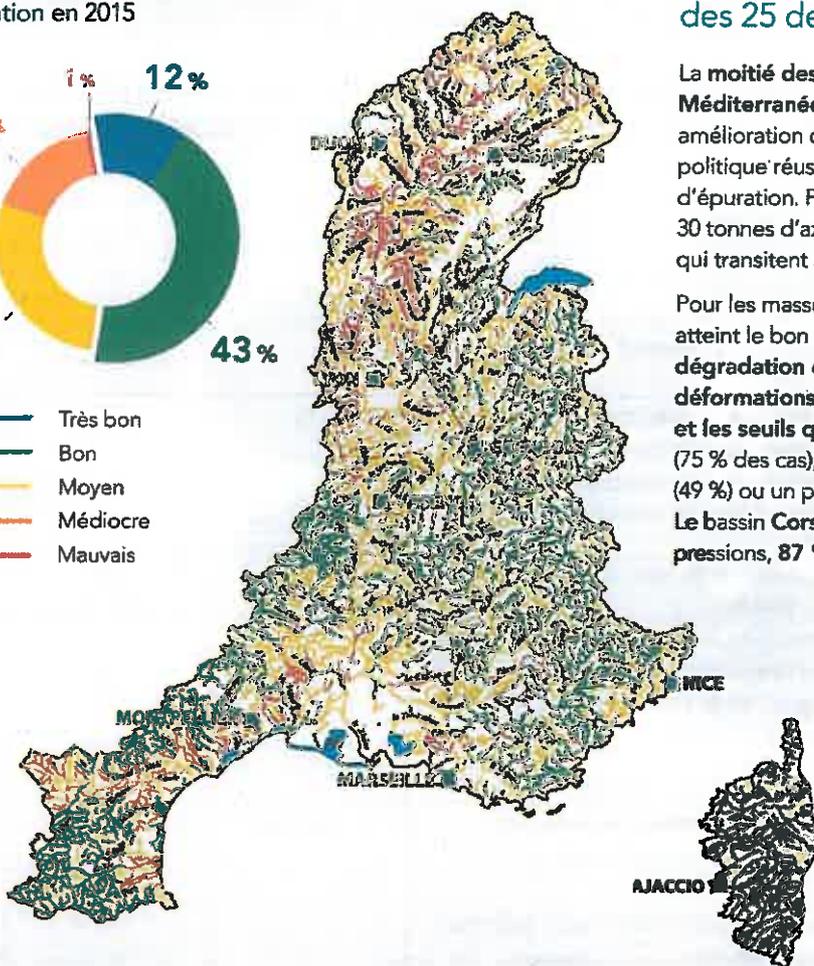
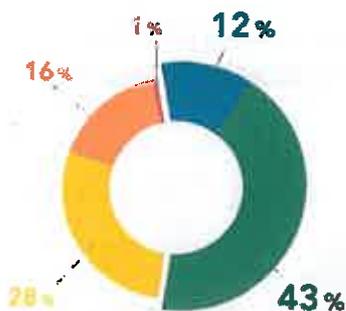
Montant prévisionnel des aides pour 2016



Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont les déformations du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou un problème lié aux prélèvements (33%). Le bassin Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

Téléchargez
les applis
mobiles



Appli qualité Méditerranée



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

B. Connaissance et gestion patrimoniale (P103.2B)

Cet indicateur a pour but d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et de suivre leur évolution, par le biais d'un système d'indices évoluant de 0 à 120, selon la réglementation au 31/12/2013.

Actions à conduire	Note ou taux	Points maxi	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (<i>ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir</i>) et des dispositifs de mesures.	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle pour les extensions, réhabilitations et renouvellement des réseaux. <i>(En l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée.)</i>	5	5	5
Total des points pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau		15	15
VP.238 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. (0 ou 1) (10 points acquis si VP 238 et VP 240 = 1 et VP 239 ≥ 50%)	1	10	10
VP.239 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	80 %	5	3
VP. 240 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux. <i>(pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (0 ou 1)</i>	1		1
VP.241 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	80%	15	13
Total des points pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé		30	26
Localisation des ouvrages annexes (<i>vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...</i>) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	10	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de stockage et de distribution. <i>(En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée.)</i>	10	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	10	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau, incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	10	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau. <i>(réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)</i>	10	10	10

Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	5	5	5
TOTAL		120	116

C. Le rendement du réseau (P104.3)

Le rendement du réseau est de $\frac{1.355.487}{2.081.583}$ soit 65.12 %

Il est obtenu en faisant le rapport entre le total des volumes consommés (facturés ou non), augmentés de l'estimation des volumes consommés non comptés d'une part et les volumes produits d'autre part (x 100).

D. L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Il s'agit de mieux connaître les volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Cet indice s'exprime en m³/km/jour.

Il est calculé de la manière suivante : $\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau (sans les branchements)} \times 365 \text{ ou } 366}$

Pour 2015, il est donc de : $\frac{2.005.158 - 1.252.852}{606,11 \times 365}$ soit : 3.40 m³/km/jour (3,83 en 2014)

Le volume mis en distribution étant le volume produit - les volumes vendus en gros, soit :
2.081.583 m³ - 76.425 m³ = 2.005.158 m³

et le volume comptabilisé étant la somme des volumes vendus aux abonnés + les dégrèvements pour fuite.
(m³ comptés mais non facturés) soit : (1.240.719 m³ - 76.425 m³) + 88.558 m³ = 1.252.852 m³

E. L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Il sert à connaître les performances du réseau pour limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Les pertes sont constituées, d'une part, des pertes apparentes (volume détourné sur le réseau, volume résultant des défauts de comptage) et, d'autre part, des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).

L'indice doit être calculé ainsi : $\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte}/365}$

Soit : $\frac{2.005.158 \text{ m}^3 - 1.279.062 \text{ m}^3}{606,11 \times 365}$ soit : $\frac{726.096 \text{ m}^3}{221.230}$ soit : 3.28 m³/km/jour (3,71 en 2014)

Le volume consommé autorisé étant la somme du volume consommé issus des relevés de compteur, des volumes de service du réseau et des volumes non facturés estimés soit (1.355.487 m³ - 76.425 m³).

F. Le taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

Ce taux nécessite une traçabilité de renouvellement sur cinq ans.

Pour le rapport 2015, le linéaire à prendre en compte est la longueur cumulée du réseau de desserte renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement ou réhabilitation dans la période 2011 à 2015.

Etat des réseaux concernés

Année	Commune	Réseau	Linéaire en ml
2011	ST CHEF - VIGNIEU	Liaison Bas Service Ouest-Fuysieux	5 889
	TREPT	Rue Vie de Betz - Chemin des Jardins	590
	VEZERONCE-CURTIN	RD 16 dans traversée du village	180
2012			0
2013	VIGNIEU	La Rivoire - Impasse Sous la Combe	141
	ST SORLIN DE MORESTEL	RD 16- Secteur de la Frette	772
2014	FAVERGES DE LA TOUR	Chemin Sous l'Ecole	994
	FAVERGES DE LA TOUR	Chemin de Dième	410
	DOLOMIEU	Chemin du Guinet	703
2015	TREPT	Grande Rue	293
	DOLOMIEU	Rue du Stade	418
	VIGNIEU	RD 143 - Secteur des Balmes et de Bordenoud	859
	SERMERIEU	Olouise	266
	VIGNIEU	Secteur du Munard	290
		TOTAL	11 805

Calcul du taux de renouvellement :

Taux = $\frac{\text{longueur cumulée de canalisations renouvelées au cours des 5 dernières années}}{\text{Longueur du réseau de desserte au 31/12/2015}} \times 100$

$$\text{Taux} = \frac{(11\,805 \text{ ml} / 5)}{606\,110 \text{ ml}} \times 100 = 0,38953 \%$$

IV. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A) Liste et montants HT des travaux et études réalisés pendant l'exercice 2015

PROGRAMME 2014 :

- FAVERGES DE LA TOUR :	
Renouvellement de conduites chemin Sous l'Ecole et chemin de Dième	30 494,61 €
- DOLOMIEU :	
Renouvellement de conduites chemin du Guinet	20 075,49 €

PROGRAMME 2015 :

- MONTCEAU :	
Avant-projet de la liaison Montcarra-Montceau	23 400,00 €
- ST SORLIN DE MORESTEL :	
Levés topographiques pour l'étude de la station de pompage de St Sorlin	280,00 €
- VEZERONCE-CURTIN :	
Levés topographiques pour l'étude de l'extension du réservoir du Suppey	525,00 €
- SERMERIEU :	
Plan du réseau d'eau potable	10 613,83 €
- MONTCARRA :	
Avant-projet du renforcement de la station de Fuysieux	7 800,00 €
- SERMERIEU :	
Conduite de vidange trop-plein du réservoir d'Olouise	47 097,70 €
-DOLOMIEU :	
Réhabilitation du réservoir sur Tour du Lancelot	56 687,40 €

- DOLOMIEU :	
Renouvellement de conduites Rue du Stade	48 946,85 €
- TREPT :	
Renouvellement de conduites Grande Rue	109 157,50€
- VASSELIN :	
Renouvellement de conduites Rue St Eusèbe	24 082,00 €
- VIGNIEU :	
Renouvellement de conduites le long de la RD 145 - Secteur des Balmes et de Bordenoud	93 781,60 €
- VIGNIEU :	
Renouvellement de conduites secteur Le Munard	3 420,50 €

TOTAL HT DES TRAVAUX REALISES EN 2015 : 750 387,48 €

B) Travaux de suppression des branchements en plomb

Une partie importante des branchements particuliers est en PVC rigide pour les réseaux ayant plus de 20 ans et en polyéthylène (PEHD) pour les branchements plus récents.

Sur le territoire de la commune de TREPT, quelques branchements en plomb subsistaient et ont été remplacés progressivement, à l'occasion de travaux de réfection de voirie communale.

C) L'endettement pluriannuel de 2015 à 2032 figure sur la page ci-après.
(P153.2)

Endettement pluriannuel

EAU - SYND.des EAUX DOLOMIEU MONTCARRA

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2015 au 31/12/2032 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2015	224 575,10 €	119 585,02 €	104 990,08 €	0,00 €	0,00 €	2 824 550,64 €
2016	254 424,83 €	127 120,63 €	127 304,20 €	0,00 €	0,00 €	3 319 560,56 €
2017	253 760,86 €	122 495,31 €	131 265,55 €	0,00 €	0,00 €	3 192 256,36 €
2018	253 149,30 €	117 754,15 €	135 395,15 €	0,00 €	0,00 €	3 060 990,81 €
2019	252 537,28 €	112 836,87 €	139 700,41 €	0,00 €	0,00 €	2 925 595,66 €
2020	251 965,82 €	107 776,74 €	144 189,08 €	0,00 €	0,00 €	2 785 895,25 €
2021	251 311,87 €	102 442,60 €	148 869,27 €	0,00 €	0,00 €	2 641 706,17 €
2022	250 698,43 €	96 949,01 €	153 749,42 €	0,00 €	0,00 €	2 492 836,90 €
2023	250 084,49 €	91 246,04 €	158 838,45 €	0,00 €	0,00 €	2 339 087,48 €
2024	249 497,67 €	85 352,09 €	164 145,58 €	0,00 €	0,00 €	2 180 249,03 €
2025	248 825,04 €	79 144,51 €	169 680,53 €	0,00 €	0,00 €	2 016 103,45 €
2026	248 239,49 €	72 786,08 €	175 453,41 €	0,00 €	0,00 €	1 846 422,92 €
2027	247 623,36 €	66 148,55 €	181 474,81 €	0,00 €	0,00 €	1 670 969,51 €
2028	247 019,22 €	59 263,41 €	187 755,81 €	0,00 €	0,00 €	1 489 494,70 €
2029	246 389,35 €	52 081,29 €	194 308,06 €	0,00 €	0,00 €	1 301 738,89 €
2030	245 771,43 €	44 627,81 €	201 143,62 €	0,00 €	0,00 €	1 107 430,83 €
2031	192 993,55 €	36 877,86 €	156 115,89 €	0,00 €	0,00 €	906 287,21 €
2032	168 561,06 €	30 740,88 €	137 820,18 €	0,00 €	0,00 €	750 171,32 €

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

A. Abandons de créances et fonds de solidarité (P109.0)

- Qualité de service à l'usager : Par délibération du 14/12/2012, le Comité Syndical a décidé de remplacer l'ancienne méthode de dégrèvement pour fuite par la procédure applicable suite au décret n° 2012-1078 du 24/9/2012.

⇒ Estimation du montant total H.T. des dégrèvements accordés pour fuites d'eau en 2015 :

$88\,558\text{ m}^3 \times 1.08\text{ €} = 95\,642,64\text{ €}$

⇒ Volume facturé en 2015, hors vente en gros :

1 164 294 m³

Coût des dégrèvements accordés par m³ : 0,08 €/m³

- Fonds de solidarité Eau : Il est mis en place par les services du Conseil Général de l'Isère, dans le cadre de l'article L.115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.

Notre collectivité intervient en accordant des délais de paiement spécifiques à ces personnes, dans l'attente du versement des fonds attribués par les services du Conseil Général.

Fait à MONTCARRA, le 24 juin 2016

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION DE DOLOMIEU-MONTCARRA
232, rue du Stade
38890 MONTCARRA

Le Président,


Gérard GUICHERD